

« La période Pétain continue à hanter les Français »

Le maréchal Pétain a-t-il vendu la France aux Allemands ou s'est-il sacrifié en restant à Vichy, au milieu de son peuple ? Comme l'explique l'historien Julian Jackson dans son dernier essai, la question fut au centre de son procès, à l'été 45, et elle résonne toujours aujourd'hui...

ENTRETIEN

WILLIAM BOURTON
ENVOYÉ SPÉCIAL À PARIS

Dans *Le procès Pétain* (Seuil), l'historien Julian Jackson s'est penché sur un procès hors norme : celui du maréchal Philippe Pétain, « héros de Verdun » avant de devenir symbole de la capitulation et de la collaboration françaises.

Le 17 juin 1940, le maréchal Pétain, qui venait d'être nommé à la tête du gouvernement, annonça à la radio aux Français qu'il fallait cesser le combat. On sait que le général de Gaulle n'accepta pas cette décision et s'envola aussitôt pour Londres. Mais à part lui, comment fut reçue la capitulation ?

Pour la grande majorité des Français, ce discours a été reçu avec tristesse mais soulagement car ils se trouvaient dans une situation impossible, avec des millions de réfugiés sur les routes, une armée en débandade, etc. La population avait aussi le sentiment d'avoir été abandonnée par les autorités, par les maires, les préfets, et soudain, il y avait ce héros de la Première Guerre qui, dans ce même discours, disait qu'il faisait le don de sa personne... Un soulagement donc, sauf pour quelques personnes, qui vont rejoindre De Gaulle ou entrer en résistance. Mais au début, c'était vraiment une minorité.

Pourquoi Pétain a-t-il fait le choix de rester en France plutôt que de s'exiler en Afrique du Nord avec le gouvernement, ou de continuer la guerre depuis Londres ?

Bien ancrée dans la conscience nationale française, il y a cette idée que partir, c'est une lâcheté, qu'un émigré n'est pas un vrai patriote, etc. Cela date de la Révolution française. Dans la tête de Pétain, il y avait cette idée qu'on ne peut pas abandonner le sol national, la terre française. Pour lui, c'était un acte de courage et de sacrifice que de rester.

A partir de novembre 42, après le débarquement allié en Afrique du Nord, la donne change : en rétorsion, les Allemands envahissent la France libre. Si Pétain avait alors traversé la Méditerranée et établi son gouvernement en Afrique du Nord, y aurait-il eu un « procès Pétain » en juillet-août 45 (pour crime contre la sûreté intérieure et intelligence avec l'ennemi) ? C'est une très bonne question... A partir du moment où les Allemands ont traversé la ligne de démarcation et que la flotte française s'est sabordée à Toulon pour ne pas tomber aux mains des



Allemands, que restait-il à protéger ? De Gaulle lui-même, qui reprochait à Pétain « le crime de l'Armistice », a dit qu'il n'avait jamais compris sa décision de ne pas partir en novembre 42, et que s'il l'avait fait, il serait revenu à Paris en 1944 comme un sauveur et un héros. Je ne suis pas convaincu que Pétain aurait été reçu comme un sauveur mais je ne suis pas convaincu non plus qu'il y aurait eu un « procès Pétain ». Lors de ce procès, beaucoup de témoins de la défense ont dit qu'on avait essayé de le persuader de partir, mais il a refusé. Il a pris la décision de pousser son sacrifice jusqu'au bout.

Quelle fut l'attitude de Pétain lors de son procès devant la Haute Cour ?

Au début du procès, il a pris la parole durant une dizaine de minutes pour expliquer qu'il avait fait ce qu'il avait fait pour protéger les Français, qu'il ne respectait pas l'autorité de la Cour et qu'il ne dirait pas un mot de plus durant son procès. C'était en partie lié à la volonté de ses avocats, qui savaient qu'à 89 ans, sans être sénile, leur client aurait pu s'embrouiller, confondre des dates, etc.

Ce procès a-t-il permis de déterminer son rôle exact dans les exactions contre les résistants et les Juifs ? L'accusation a voulu montrer qu'il était responsable. En revanche, pour un de ses défenseurs, Fernand Payen, Pétain était un vieux héros qui fut dévoyé par ses mauvais conseillers, comme Pierre Laval (le chef du gouvernement de Vichy). Ainsi, Payen a voulu démontrer que c'est Laval qui était responsable de l'entrevue de Montoire (Loir-et-Cher)

entre Pétain et Hitler, qui donna lieu à cette photo célèbre des deux hommes se serrant la main, qui provoqua un choc dans l'opinion publique. Mais quand Laval est venu témoigner à son tour, il est devenu clair que Pétain n'avait pas essayé de refuser. Ma conviction est que Pétain était au courant, mais quelquefois dépassé par ce qui se passait. Ce n'était pas quelqu'un qui avait un cerveau politique mais après novembre 1942, aux yeux de l'Histoire, en tant que chef de l'Etat, il est devenu responsable pour les choses qui se sont passées. Même si, souvent, ce n'est pas lui qui a pris les décisions, il les a couvertes par sa présence.



Cela aurait été impensable de faire fusiller cet homme de 89 ans. Même après avoir voté pour la mort, les jurés ont accompagné le jugement d'une recommandation que la peine ne soit pas appliquée. Il restait en France un profond attachement au mythe de Pétain

”

pas très « pro Pétain », et de douze anciens parlementaires, choisis parmi ceux qui avaient voté contre les pleins pouvoirs à Pétain en juillet 40... Cela dit, dans mon livre, je cite le journal inédit d'un juré résistant qui essaye vraiment de revoir cette période à partir de ce qui est dit devant la Cour et de juger sereinement, si c'est possible...

Le 15 août 45, le général de Gaulle, alors chef du gouvernement provisoire de la République, a commué la sentence de mort prononcée contre

Pétain en réclusion à perpétuité. Il était impensable que « le héros de Verdun » soit fusillé, comme Laval, par exemple ?

Oui, cela aurait été impensable de faire fusiller cet homme de 89 ans. Même après avoir voté pour la mort, les jurés ont accompagné le jugement d'une recommandation que la peine ne soit pas appliquée. Il restait en France un profond attachement au mythe de Pétain. Le faire fusiller aurait approfondi les divisions du pays, alors que le but de De Gaulle était au contraire d'entamer un processus de réconciliation.

Ce procès a-t-il hanté la conscience collective des Français ?

Après sa mort, en 1951, Pétain est devenu l'objet d'un petit culte, essentiellement d'extrême droite, mais pas que. Je pense que la plupart des Français ont voulu oublier tout cela, car ils avaient mauvaise conscience. En Belgique, il y a eu des collaborateurs comme en France, mais le gouvernement belge légal était en exil à Londres, alors qu'en France, en la personne de Pétain, le gouvernement légal a collaboré. Symboliquement, c'est d'une grande importance. Il y a deux ans, lors des élections présidentielles françaises, Eric Zemmour a repris une thèse qui avait été sortie lors du procès, à savoir que Pétain avait sacrifié des Juifs étrangers pour sauver les Juifs français. Les historiens sérieux affirment que ce n'est pas vrai, mais le fait d'avoir repris cet argument montre que, sinon le « procès Pétain », du moins cette période continue à hanter les Français. En vérité, la situation est paradoxale. D'un côté, des sondages ont montré que près de 80 % des Français ont approuvé le célèbre discours de Chirac de 1995, au cours duquel un président de la République a reconnu que la France avait commis un acte irréparable, en parlant de la déportation des Juifs. Mais en même temps, plusieurs autres sondages montrent qu'une majorité de Français, certes plus faible, autour des 60 %, estime que l'Armistice était inévitable et que Pétain a fait de son mieux... Cela me semble personnellement contradictoire, à moins de ne pas savoir connecter les deux choses.

Pour l'essentiel, le maréchal Pétain a gardé le silence durant les trois semaines qu'a duré son procès. © BELGA

Julian Jackson

Spécialiste de l'histoire de France au XX^e siècle, Julian Jackson (né en 1954) est professeur d'histoire à Queen Mary, University of London. Essayiste et biographe, il est titulaire de nombreuses récompenses littéraires, dont le prestigieux Duff Cooper Price et le Grand prix de la bibliographie politique, pour son *De Gaulle. Une certaine idée de la France* (Seuil, 2019).



Le procès Pétain. Vichy face à ses juges
JULIAN JACKSON
Traduit de l'anglais par Marie-Anne de Béru
Seuil
470 p., 25 €